

# Témoins

Revue trimestrielle des journalistes CGT

Nouvelle série – N° 41 – Juillet - Août - Septembre 2010 – 2,30€

## PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

# Les journalistes aussi



**Syndicat national des journalistes CGT**  
263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex  
Téléphone 01 48 18 81 78. Télécopie 01 48 51 58 08.  
E-mail: [snj@cgt.fr](mailto:snj@cgt.fr) – Site Internet: [www.snj.cgt.fr](http://www.snj.cgt.fr)



**Stéphane, Hervé,  
otages en Afghanistan  
depuis le 29 décembre.  
On ne vous oublie pas !**

## Otages «illégitimes»

Début juillet, une loi imposant aux otages «illégitimes» le remboursement des opérations de secours mises en œuvre pour leur libération a été votée par la droite et le centre réunis, la gauche ayant voté contre. Bernard Kouchner s'était voulu rassurant en affirmant que les journalistes et les humanitaires n'étaient pas concernés par cette mesure. Mais le texte de loi ne fait explicitement référence à aucune profession. Ce sera donc au juge de décider au cas par cas si le motif de présence sur des lieux réputés dangereux était «légitime». Quand on se souvient que Nicolas Sarkozy avait osé qualifier d'«inconscients» nos confrères de France 3, Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, enlevés en Afghanistan, on peut craindre le pire pour la liberté d'informer et la capacité des journalistes à exercer leur métier dans des zones dangereuses. Tout comme on a du mal à croire qu'une loi ait été écrite juste pour quelques touristes égarés.

## Propagande et aides publiques à la presse

Décidément, le gouvernement ne recule devant aucun sacrifice pour faire passer sa réforme des retraites. Il a englouti vingt-deux millions d'euros de deniers publics pour faire diffuser des spots publicitaires sur les ondes et le petit écran et imprimer un encart de quatre pages dans les quotidiens. Le tout pour expliquer le bien-fondé et l'équité de sa réforme. Ce texte de pure propagande, mêlant mensonges et omissions (voir l'analyse de la CGT sur le site [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)), n'a été refusé que par l'Humanité.

## Propagande (bis)

Mardi 12 juillet, Nicolas Sarkozy s'est invité sur France 2. On a cru un moment que l'intervieweur David Pujadas avait été choisi pour sa petite taille, ou, mieux, pour sa grande connaissance des dossiers chauds (réforme des retraites, affaire Woerth-Bettencourt, fiscalité...). Très vite, on a compris que le président avait choisi un (petit) journaliste aimable qui, surtout, ne l'embêterait pas avec des questions pertinentes. Pendant une heure, il a donc pu avancer les contrevérités les plus grossières, parlant du bouclier fiscal allemand (pourtant supprimé en 2006) ou des 100 % d'impôts payés par certains Français fortunés, avant que lui-même ne change enfin les choses... Il a pu confondre juge d'instruction et procureur pour nous faire croire que son ministre avait été lavé de tout soupçon par un juge indépendant. Mais alors, à quoi servait ce journaliste qui ponctuait complaisamment chaque propos présidentiel en opinant du chef ? Dans les opérations de com', rien n'est laissé au hasard puisqu'il faut séduire par l'artifice. L'opération n'a visiblement pas réussi: seul un Français sur trois a été convaincu, et la cote du président a encore dégringolé. Au moins un point rassurant.

## Témoins.

Revue trimestrielle  
du Syndicat national  
des journalistes CGT

Responsable de la publication:  
Dominique Candille.

Ont collaboré à ce numéro:  
Dominique Candille, Katty Cohen,  
Jean-Claude Delmas, Michel Diard,  
Jean-Marie Dinh, Ludovic Finez,  
Michel Frison, Michèle Herzberg,  
Patrick Kamenka, Sarah Kerman,  
Emmanuel Lecoq, Sabine Mellet,  
Julie Regard, Lionel Thompson,  
Emmanuel Vire.

Photos:  
Claude Candille, Ludovic Finez.

Dessins:  
Christian Antonelli.

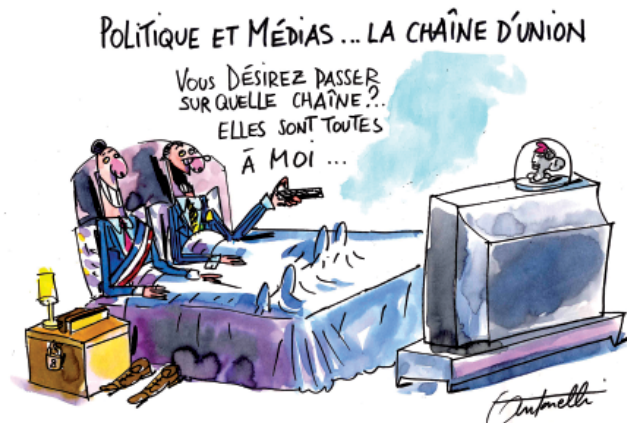
Révision:  
Francis Ambrois.

Secrétaire de rédaction:  
Jean-Gérard Cailleaux.

Rédaction graphique:  
Bernard Rougeot.

Impression:  
Alliages: 01 41 98 37 97

Commission paritaire:  
0911 S 06290. N° ISSN: 1281-1343



### ■ EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – [snj@cgt.fr](mailto:snj@cgt.fr) ou 01 48 18 81 78 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

# Témoins.

Nouvelle série, n° 41  
Juillet - Août - Septembre 2010

## SOMMAIRE

### DROITS D'AUTEUR

L'importance de faire de "bons" accords  
..... 4

### CARTE DE PRESSE

Bientôt leur première «carte»  
..... 6

### PROFESSION

Les curieuses leçons de journalisme de  
Vincent Bolloré  
..... 7

### PRESSE MUNICIPALE

À Montreuil: le journal municipal a un  
concurrent  
..... 8

### RESTRUCTURATIONS

Groupes de presse: le Monopoly  
permanent  
..... 9

### INTERNATIONAL

Fij: un congrès mondial pour défendre la  
profession  
..... 13

### NEWS

En direct des rédactions  
..... 14

### DOSSIER

Pénibilité au travail, les journalistes aussi  
..... 16

Retraites: la pénibilité oubliée  
..... 16

Éditions Larivière: enquête sur une  
entreprise au-dessus de tout soupçon  
..... 18

Le SNJ-CGT Nord-Pas-de-Calais enquête  
..... 19

La Marseillaise: créer du dialogue face  
à l'isolement  
..... 20

France 24: info en continu,  
exploitation aussi  
..... 21

La Live-U ou les risques de l'innovation  
..... 22

Une télé "condamnée au turn-over"  
..... 22

### RETRAITES

Une réforme qu'il faut combattre  
..... 24

# Nous ne battons pas en retraite !

R

alcée aux élections régionales, scandales à répétition, réformes impopulaires... Sarkozy se devait de réagir avec, en ligne de mire, les élections de 2012. En choisissant de jouer à fond la carte sécuritaire, il utilise une vieille

recette de diversion aussi inefficace que dangereuse. En stigmatisant des pans entiers de la population (gens du voyage, Français d'origine étrangère, parents d'enfants délinquants...), il tourne le dos aux principes de la République, dont la constitution assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion »<sup>1</sup>.

Il est très facile, alors que la crise fait des ravages, d'expliquer que les Français sont exaspérés. Mais par qui ? Qui est responsable du mal-être vécu par le plus grand nombre ? Remise en cause récurrente d'acquis sociaux arrachés de haute lutte, démantèlement des services publics pourtant ciment du vivre ensemble, inégalités exacerbées, nos concitoyens ne sont pas dupes, tandis qu'une petite minorité n'a jamais affiché un sentiment d'impunité aussi fort.

Face à un pouvoir décomplexé et manipulateur, les journalistes sont clairement dans le collimateur. Les attaques permanentes contre la profession font partie d'une stratégie mise en place dès 2007 afin de mieux contrôler l'information et de faire taire les gêneurs : nomination des dirigeants de l'audiovisuel public, organisation d'états généraux de la presse au

seul profit des patrons, ingérences scandaleuses et répétées (France Inter, *le Monde*, *Mediapart*...). Il est devenu très difficile d'exercer en toute indépendance le métier de journaliste, une profession sinistrée par les multiples plans sociaux, aux conditions de travail dégradées, et avec un volant très important de précaires qui peinent à survivre<sup>2</sup>.

En reculant l'âge légal de départ à la retraite, en allongeant la durée de cotisation, les journalistes, qui ont des carrières souvent chaotiques et incomplètes, seraient fortement pénalisés. Malgré une mobilisation réussie le 24 juin dernier, le gouvernement demeure inflexible et souhaite une adoption rapide de la loi dès le mois de septembre. Mais rien n'est joué. Il est encore temps d'imposer une réforme alternative prenant en compte les propositions de l'intersyndicale et qui ne ferait pas porter l'essentiel de l'effort sur les salariés. Alors, manifestons en masse le 7 septembre (début du débat à l'Assemblée nationale), afin d'éviter un recul social sans précédent.

**Emmanuel Vire**

1. Le SNJ-CGT s'est associé à l'appel de la Ligue des droits de l'homme, « Non à la politique du pilori ». Pétition à signer sur <http://nonalapolitiquedupilori.org>.

2. Selon la CCJJP, le salaire moyen net des journalistes mensualisés a baissé de 74 € en huit ans, celui des pigistes de 200 € (en euros constants). Plus de la moitié des nouvelles cartes sont attribuées à des CDD ou à des pigistes.



# L'importance de faire

► **Le vote de la loi Hadopi entraîne de grandes manœuvres dans les groupes de presse sur le droit d'auteur des journalistes. Au groupe Les Échos, un accord a été signé à la fin de l'année dernière. Katty Cohen a pris part aux négociations, pour le compte du SNJ-CGT. Interview.**



5 novembre 2007 à Paris, rassemblement de l'intersyndicale des journalistes pour la liberté d'informer, à l'occasion de la journée européenne de la presse organisée par la FEJ. Sur la photo de gauche, Katty Cohen.

**Témoins :** Dans quel contexte et quelle ambiance s'est déroulée cette négociation de l'accord sur les droits d'auteur aux Échos ?

**Katty Cohen :** Les Échos ont été rachetés par Bernard Arnault (LVMH) en décembre 2007. L'unité économique et sociale (UES) des Échos a été fortement opposée à cette acquisition. La rédaction a fait trois jours de grève et de multiples actions sur la question de l'indépendance éditoriale et la mainmise des groupes industriels sur l'information. Cela n'a pas fait reculer le groupe anglais Pearson, qui nous a vendus pour 240 millions d'euros, plus un emprunt de 100 millions. Nous avons négocié une clause de cession sur deux ans et un accord pour préserver les acquis et les accords existants sur cinq ans. Ainsi qu'une garantie d'emploi, à condition que le chiffre d'affaires consolidé ne baisse pas de 20 %. Puis la loi Hadopi a été adoptée, malgré l'opposition des syndicats concernant l'amendement Kert,

d'origine patronale, voté en séance de nuit et sans rapport avec les téléchargements et la protection des auteurs. Cet amendement, qui a été introduit dans le code du travail (article L 7111-5-1), dit : « La collaboration entre une entreprise de presse et un journaliste professionnel porte sur l'ensemble des supports du titre de presse tel que défini au premier alinéa de l'article L 132-35 du code de la propriété intellectuelle, sauf stipulation contraire dans le contrat de travail ou dans toute autre convention de collaboration ponctuelle. » Selon M. Kert, tout journaliste est un journaliste « multisupport » (journal papier, site Internet, panorama de presse, téléphone mobile...) et non plus un journaliste attaché à un seul titre. Les entreprises ont trois ans pour renégocier des accords plus anciens ou arriver à des accords là où il n'y en avait pas. Au-delà, une commission sera mise en place pour en imposer un, qui se fondera sur les accords existants,

d'où l'importance de faire de « bons » accords. La direction des Échos a voulu engager, dans le cadre d'une politique de convergence entre le support numérique et le « papier », un accord sur le droit d'auteur qui la protège et met au même niveau tous les journalistes, ainsi que les nouvelles qualifications du service Web. Par ailleurs, le syndicat a dû combattre l'amendement Kert, d'origine patronale, qui reprend les revendications de tous les éditeurs de la presse écrite, avides de nous transformer en « journalistes à tout faire » (texte, photos, vidéos, sur tous les supports possibles), sans contrepartie.

**Témoins :** L'accord des Échos a pour pilier central la « temporalité » ou « période d'actualité », au-delà de laquelle une rémunération complémentaire forfaitaire est accordée au journaliste pour la reprise de ses contributions. De quoi s'agit-il ?

**K. C. :** Le texte qui a servi de support à la loi a prévu des contreparties à la cession des droits d'auteur pour une première exploitation des œuvres des journalistes dans la publication ou ses dérivés. Au-delà d'une certaine temporalité, l'accord doit prévoir une rémunération pour toute réutilisation. Cette temporalité est à négocier. Nous estimons que celle-ci doit être calquée sur la périodicité du support papier ou du site Internet, c'est-à-dire vingt-quatre heures pour un quotidien et Internet, une semaine pour un hebdomadaire, sauf si le site de l'hebdomadaire est mis à jour en permanence comme les sites du *Nouvel Observateur* ou celui du *Journal du dimanche*. Enfin, pour toute autre réutilisation ou vente, une rémunération est obligatoire. C'est ce qu'on a appelé le

# de “bons” accords

cercle 1 (réutilisation sans rémunération autre que le salaire pendant la temporalité retenue), le cercle 2 (réutilisation avec rémunération au-delà de la période de temporalité) et le cercle 3 (toute autre réutilisation, avec rémunération).

**Témoins: Une négociation débouchant souvent sur un compromis, certains points te chiffonnent-ils dans cet accord ?**

**K. C.:** J'ai contesté la temporalité pour les suppléments des *Échos* (samedi-dimanche pour *Enjeux les Échos* ou *Série limitée*). Je maintenais qu'il fallait s'attacher au temps de présence en kiosque et non à sa périodicité. Je n'ai pas été suivie par le SNJ autonome.

**Témoins: Un peu plus de six mois après la signature de l'accord, la commission de suivi (où siègent des représentants syndicaux et la direction) a-t-elle été saisie par des journalistes de difficultés particulières ?**

**K. C.:** Non, aucun retour. L'accord a été signé individuellement après la signature des syndicats de l'entreprise (SNJ-CGT, SNJ et CGC). Tous les journalistes en ont un exemplaire. Par ailleurs, un avenant au contrat de travail reprenant les dispositions de l'accord Convergences<sup>1</sup> pour chacun des journalistes accompagnait l'accord droits d'auteur. Deux journalistes ont refusé de signer (les pigistes, puisqu'ils

n'ont pas de contrat de travail écrit, ne sont pas concernés par cet avenant). Ceux qui ont signé l'avenant ont la possibilité, soit d'avoir un BlackBerry, avec trois heures de connexion prises en charge par l'entreprise, soit le remboursement sur facture du même temps. Une façon de les inciter à être plus « réactifs », plus « efficaces », plus « productifs »... Face à cela, nous avons demandé à négocier un accord « droit à la déconnexion », pour que le temps de repos et la vie privée soient respectés. L'accord est quasi écrit et il doit aboutir à la rentrée.

**Témoins: Par ailleurs, une charte éthique a été mise en place aux Échos. Que contient-elle ?**

**K. C.:** Depuis le rachat existe un comité « indépendance éditoriale » (intégré à l'acte de vente), composé des représentants des actionnaires, de la Société des journalistes (plus de 90 % de la rédaction est adhérente à 1 €), du PDG Nicolas Beytout et de trois membres indépendants qui ont été choisis conjointement avec l'actionnaire. Les journalistes ont été sollicités pour donner leur avis. Plus de 90 % ont donné quitus à la présidente et à son adjoint pour signer. J'ai voté contre. Pourquoi ? Parce que le troisième point précise que « l'actionnaire rappelle son attachement à ce que, dans la tradition libérale et non partisane du

journal, celui-ci demeure favorable à l'économie de marché et à la liberté d'entreprendre ». Dans le paragraphe suivant, on lit que « le directeur de la rédaction [dont la désignation est soumise au vote de la rédaction, mais sans possibilité de le révoquer] est responsable éditorial [...], dans le respect de la tradition de la publication [référence au paragraphe précédent]. » Enfin, dans le quatrième point, « le président du groupe a le droit de s'exprimer en tant que PDG du groupe ». Là, nous sommes d'accord, mais s'il intervient, dit-on plus loin, dans un cadre journalistique, il le fait sous son nom et sans mention du groupe Les Échos. Une hypocrisie affligeante ! Ainsi, sur France 5, notre PDG Nicolas Beytout anime une émission d'information avec Audrey Pulvar et lorsqu'il ne peut le faire, c'est un éditorialiste des *Échos* et non un autre patron de presse qui le remplace. Il est aussi précisé que les *Échos* acceptent la relecture des interviews. Le SNJ-CGT reste vigilant. Il considère qu'il a autant, si ce n'est plus, de légitimité à parler du contenu. Il ne manque pas, dans les institutions représentatives des salariés, de relever les conflits d'intérêt, les pressions, les dérapages, etc. ■

*1. Lancé fin 2008, le projet « Convergences » a « comme finalité principale de créer une rédaction unique aux Échos ». Il vise en particulier à fusionner les supports papier et Web.*

## LE CONCEPT DE « PÉRIODE D'ACTUALITÉ »

L'accord signé aux *Échos* dispose que « la première publication », quel que soit le support, des « contributions des journalistes [...], sur le titre de presse auquel ils sont rattachés », a « pour seule contrepartie le salaire versé à chaque journaliste ». Et ce, « pendant toute la temporalité du titre d'origine si celui-ci est diffusé sur support papier, c'est-à-dire jusqu'à parution du numéro suivant ». « Lorsque la contribution a été diffusée pour la première fois sur un service de

communication en ligne [...], la période d'actualité à prendre en considération [...] sera fixée en prenant en considération la périodicité du titre de presse sous la marque duquel a été effectuée cette diffusion », précise l'accord. Pour toutes les utilisations des « contributions », tous supports confondus, au-delà de cette « période d'actualité », le groupe Les Échos accorde à « chaque journaliste permanent en CDI », une « rémunération annuelle

forfaitaire brute de 150 € par an ». Pour les CDD, le calcul se fait « au prorata temporis du temps passé au sein de l'entreprise » et, pour les pigistes, en fonction d'un « ratio entre la rémunération totale perçue par le pigiste sur l'exercice considéré et treize fois le barème rédacteur », dans la limite de 150 €. Une seconde rémunération s'y ajoute, concernant les reprises dans les autres titres du groupe Les Échos que celui auquel le journaliste collabore, ainsi que

les reprises en dehors du groupe. Le forfait s'élève à 450 € brut par an et se calcule dans les mêmes conditions pour les CDD et les pigistes. Cet accord ne concerne pas les droits gérés par le CFC (photocopie papier et numérique). Un accord bradé (10 % pour les journalistes), qui avait été signé par la CFDT (qui n'est plus présente dans l'entreprise) et la CGC (non représentée chez les journalistes) s'ajoute donc à cet accord droits d'auteur.

► **Même pour de futurs professionnels, la carte de journaliste recèle des mystères. Reportage à l'ESJ de Lille.**

par Ludovic Finez



Début mai, à l'ESJ de Lille, quelques semaines avant que ces étudiants débudent dans le métier.

# Bientôt leur première « carte »

**D**ébut mai, dans un amphithéâtre de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille. Dans quelques semaines, ces étudiants feront leurs débuts professionnels dans une rédaction. Au bout de trois mois, ils pourront prétendre à la carte de journaliste. Comment ? À quoi sert-elle ? C'est ce qu'est venu leur expliquer Thierry Cerinato, rédacteur en chef adjoint à l'*Équipe* et élu SNJ-CGT à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP).

D'abord, petit rappel sur le statut paritaire de la CCIJP, présidée en alternance par un représentant des syndicats de journalistes et des organisations patronales de presse. Puis rapide exposé des conditions d'attribution. « Pourquoi un extrait de casier judiciaire ? On pense qu'en 1935 [quand a été créée la carte], le législateur voulait une garantie de bonne moralité. Ce casier est censé être vierge, ce qui n'est pas toujours le cas. Mais on a beau avoir épluché la loi, rien ne dit qu'avec un casier judiciaire, on ne peut pas accorder la carte. On continue de le demander, car la loi nous l'impose. » « Qui d'autre a accès

à ces renseignements ? » demande un étudiant. « Personne. Nous sommes tenus au secret et nous sommes assez pointilleux là-dessus. »

## Accréditations, conférences de presse, faits divers...

Autre pièce à fournir pour la première demande : « Les bulletins de salaire sur trois mois consécutifs, et c'est là que ça va se compliquer. » Car, au-delà de la régularité, il faut aussi que le journalisme représente plus de la moitié des revenus. Et enfin que ces salaires tirés du journalisme dépassent un certain niveau, que la CCIJP a fixé à la moitié du Smic. « Ce n'est pas beaucoup, admet Thierry, mais vous verrez que ça peut être compliqué, vu le tarif des piges. Une grosse partie des dossiers que nous refusons sont ceux de personnes gagnant moins de 650 € brut. »

Les questions s'enchaînent. Quand présente-t-on cette carte ? Notamment pour obtenir des accréditations, répond Thierry. « Pour assister à des conférences de presse anodines en préfecture, intervient Pierre Savary, directeur des études de l'ESJ. Sur certains faits divers, un flic peut aussi te la demander. Pour des rencontres de sport professionnel... »

La CCIJP se base-t-elle sur des critères éthiques ? « Je ne juge ni le travail ni la qualité du travail, insiste Thierry. Pour le journal *Détective*, s'il n'en tenait qu'à moi, je ne donnerais pas la carte. Mais je ne peux pas me permettre de juger le travail des trente-sept mille journalistes<sup>1</sup>. »

Thierry conclut son intervention sur une mise en garde : « Grosse méfiance si on vous propose le statut d'auto-entrepreneur. Notre syndicat a fait repréciser à Bercy [siège des ministères de l'Économie et du Budget] les professions pouvant se prêter au statut d'auto-entrepreneur. » Et le code du travail est inflexible à ce sujet : celle de journaliste ne peut relever que du salariat. Tout comme le journaliste bénéficie d'« une convention collective, une clause de conscience, une clause de cession... », ajoute Thierry. Dernier conseil : « Délégués syndicaux, délégués du personnel, membres du comité d'entreprise... repérez ces gens-là, car ils pourront vous apporter un soutien. Par exemple si vous avez des problèmes pour vous faire payer des piges. » ■

1. En 2009, la CCIJP a délivré 37 400 cartes, dont 2 000 premières demandes. Pour consulter les statistiques : [www.ccijp.net](http://www.ccijp.net).



# Les curieuses leçons de journalisme de Vincent Bolloré

► **Vincent Bolloré a obtenu il y a peu la condamnation de France Inter. Pour l'homme d'affaires, très proche de Nicolas Sarkozy, ce jugement doit servir d'exemple. De quel exemple parle-t-on ?**

par Lionel Thompson

**L**e 6 mai dernier, le groupe Bolloré a obtenu la condamnation de France Inter en diffamation pour un reportage de notre confrère Benoît Collombat diffusé en mars 2009 dans

l'émission « Interception ». Ce reportage dressait un portrait très peu flatteur du groupe Bolloré au Cameroun, dont les activités s'étendent du port autonome de Douala aux plantations de palmiers en passant par le chemin de fer. Il en ressortait une forte odeur de perpétuation de la « Françafrique ».

La plainte portait sur la quasi-totalité du reportage, citant des passages entiers, des premières aux dernières minutes. Le groupe Bolloré reprochait notamment au journaliste de ne pas avoir « respecté les exigences du contradictoire ». Précisons que le contradictoire n'est pas une obligation et ne fonde pas en soi la diffamation. Surtout quand cette absence de contradiction n'était pas une volonté du journaliste mais due à l'obstruction des différentes sociétés du groupe et de sa direction. Celles-ci n'ont daigné répondre aux sollicitations de Benoît Collombat qu'au tout dernier moment, deux jours avant la diffusion, alors qu'il n'était plus possible de modifier le montage. Le groupe Bolloré ne semble disposé à ouvrir ses portes aux journalistes que lorsqu'il peut s'assurer que le contenu ne lui portera pas tort. Sinon, il se barricade et reproche ensuite aux journalistes de ne pas être contradictoires !

## Salariés en quasi-esclavage

Lorsqu'on lit le détail du jugement, on s'aperçoit que seules trois imputations précises – concernant les engagements financiers du groupe sur le chemin de fer, l'utilisation du personnel et le respect du droit du travail sur le port – sont condamnées. Tous les autres passages cités, c'est-à-dire une grande partie du reportage, ne sont pas condamnés, notamment toute la partie concernant une palmeraie, dont le groupe Bolloré est propriétaire à 40 % et où les salariés sont maintenus dans des conditions de quasi-esclavage.

Mais, pour le groupe Bolloré, qui crie victoire, peu importe. L'essentiel à ses yeux, dans ce procès, n'était sans doute pas de rétablir une quelconque vérité, mais plutôt de faire condamner un reportage – diffusé sur un média grand public – qui portait atteinte à l'image du groupe, et d'envoyer à tous les journalistes un message : si vous cherchez à enquêter sur nos activités, nous pouvons vous traîner en justice et vous faire condamner.

Une stratégie tous azimuts (même *Témoignage chrétien* a été menacé de poursuites pour avoir simplement rendu compte de ce procès!) qui ne manque malheureusement pas d'une certaine efficacité. Après mûre réflexion, Radio France et Benoît Collombat ont renoncé à faire appel. Inverser le jugement sur deux des points condamnés, qui reposaient essentiellement sur les témoignages de Camerounais pourtant dignes de foi, n'aurait pas été facile.

Ces procès demandent aux journalistes attaqués du temps et de l'énergie, même avec l'appui d'un service juridique comme celui de Radio France. C'est aussi, sans doute, sur cet effet dissuasif d'une action en justice que comptent les groupes comme Bolloré pour écarter les journalistes importuns.

## Continuer à enquêter malgré les menaces

Ce jugement n'est certainement pas un bon point pour le journalisme d'investigation, qui a déjà bien du mal à s'imposer dans les rédactions. Il faut pourtant continuer à faire de l'enquête, tirer les bons enseignements de ce jugement et ne pas s'arrêter aux injonctions ou menaces d'un groupe qui possède lui-même des médias loin d'être exemplaires. En 2007, *Matin Plus* (devenu depuis *Direct Matin*), journal « gratuit » détenu par le groupe Bolloré (avec participation minoritaire du *Monde*), avait docilement accordé toute sa une à une courte visite à Paris du président camerounais Paul Biya, suivie d'un article très complaisant sur ce dirigeant pour le moins contestable<sup>1</sup>. De quoi apprécier le niveau des leçons de journalisme de Bolloré. ■

1. En janvier 2009, un rapport d'Amnesty International dénonçait une « répression de la dissidence politique » au Cameroun, accusant le gouvernement de « violations flagrantes, telles que des homicides et des actes de torture, sur une période de plus de dix ans ».

# À Montreuil, le journal municipal a un concurrent

► D'un côté, le magazine *Tous Montreuil*, édité par la mairie. De l'autre, la *Voix de Montreuil*, créé par des proches de l'ancienne équipe municipale. Décryptage.

par Ludovic Finez

**C**haque commune ou presque a son journal municipal. De la simple feuille photocopiée pour les plus modestes au magazine sur papier glacé avec équipe de journalistes dédiée pour celles qui disposent de plus de moyens. À Montreuil (Seine-Saint-Denis), il se nomme *Tous Montreuil* depuis fin 2008, époque à laquelle il a adopté une nouvelle formule, avec « une mise en page tonique et aérée, une distinction plus nette entre les faits et le commentaire des faits, et de nouvelles rubriques », détaille la Municipalité sur son site Internet, concluant : « Le changement est d'importance, dans la forme et sur le fond. » Avant même le lancement de *Tous Montreuil*, un titre concurrent sortait son numéro zéro. En septembre 2008, la *Voix de Montreuil* était née. L'édito, titré « À nous la parole ! », annonçait clai-

rement la couleur : il s'agissait de « rétablir quelques vérités ». Ainsi, le texte raillait les « trois interviews de M<sup>me</sup> Voynet en six mois » parues dans le journal municipal, qui s'appelait encore *Montreuil-Dépêche*. « On imagine ce qui aurait été dit si l'ancienne majorité en avait fait autant. » Tout cela intervenait en effet quelques mois après les élections municipales. Dominique Voynet (Verts) avait ravi la mairie de Montreuil à Jean-Pierre Brard, qui menait une liste d'union de la gauche<sup>1</sup>. Pour Jean-Louis Le Gall, une des chevilles ouvrières du journal, la création de la *Voix de Montreuil* était une façon d'être « fidèle au camp qu'on avait choisi », « une nécessité politique immédiate ». Une manière également de « répondre à un contenu [celui du journal municipal] trop orienté vers l'effacement du passé ».

## Une œuvre collective

Huit pages à l'origine, douze aujourd'hui, la *Voix de Montreuil* est une œuvre collective : choix des sujets, collecte des informations, écriture des articles, relectures. Dans le n°19, daté juillet-août 2010, l'ours comporte ainsi sept noms de contributeurs, dont deux conseillers municipaux. Mais cette édition a également « bénéficié des remarques bienveillantes de conseillers techniques et journalistiques, et néanmoins amis », précise l'encart. Proposé au prix de 1 €

dans quelques commerces de la ville, la *Voix de Montreuil* commence à trouver son public avec environ sept cents ventes par numéro, abonnements compris<sup>2</sup>. Côté contenu, la *Voix de Montreuil* publie ses propres comptes rendus des conseils municipaux. Le rythme de parution, mensuel, est d'ailleurs calqué sur la périodicité des réunions. Le sommaire comprend également des dossiers. Ainsi, dans le numéro de juillet-août, il est question du « plan local d'urbanisme » de la commune, avec la présentation de « propositions alternatives ». Parmi beaucoup d'autres sujets, la fermeture d'un centre de santé a également, dans les numéros précédents, alimenté les colonnes du mensuel. De même que la bagarre menée par le cinéma d'art et essai Le Méliès contre les géants MK2 et UGC. « Cette histoire a révélé que nous avions une profonde divergence culturelle avec l'équipe [municipale] actuelle », commente Jean-Louis Le Gall. En fin de journal, des articles sur l'histoire, le cinéma, la littérature, le théâtre... Parmi les projets de l'équipe de la *Voix de Montreuil* figurent la création d'un site Internet et l'obtention d'un numéro de commission paritaire. Comme un « vrai » journal. ■

1. Une deuxième liste de gauche avait pris part aux élections.  
2. Contact : [lavoixdemontreuil@yahoo.fr](mailto:lavoixdemontreuil@yahoo.fr).







Groupes de presse

# Le Monopoly permanent

► *J'achète, tu revends, il fusionne, nous prenons des parts... La vie des patrons de presse ressemble à un grand Monopoly, dans lequel les questions d'indépendance, de pluralisme et d'emploi n'ont pas leur place. De plus en plus de banquiers, notamment, placent leurs pions. Exemples au Monde, au Parisien, dans les journaux de l'Est et à Sud-Ouest.*

## Le Monde, indépendant de qui ?

**L'**offre de recapitalisation signée Bergé, Pigasse et Niel pose beaucoup de questions. Elle renvoie aussi à la politique désastreuse menée ces dernières années dans le groupe.

Le trio « BNP » a obtenu un vote en sa faveur lors du conseil de surveillance du *Monde*, le 28 juin. Auparavant, la majorité des actionnaires internes (hormis l'Association Hubert Beuve-Méry) avait voté pour cette option de recapitalisation proposée par l'homme d'affaires Pierre Bergé, le banquier (banque Lazard) Mathieu Pigasse (par ailleurs patron du magazine *les Inrockuptibles*) et Xavier Niel, le patron de l'opérateur Internet Free. Cette montée au capital de la banque Lazard ne sonnet-elle pas le glas de l'indépendance du *Monde* et du groupe ?

La Société des rédacteurs du *Monde* a estimé que seul l'attelage BNP peut « incarner la continuité et l'indépendance des journaux du groupe ». Illusion ou solution du moindre mal après les pressions exercées par l'Élysée sur la direction du *Monde* en faveur d'un autre groupe de repreneurs ? Il s'agissait en l'occurrence du trio constitué par Claude Perdril (*le Nouvel Observateur*), l'opérateur de télécoms Orange et le groupe de presse espagnol Prisa.

### Ne pas oublier Prisa et Lagardère

L'offre BNP soulève, quoi qu'il en soit, bon nombre d'interrogations. Pourquoi, d'abord, cette soudaine envie de recapitaliser *le Monde* à part égale ? Quelles garanties ont les syndicats et les salariés sur les promesses de maintenir les entités d'un groupe (et leur personnel), de conserver les accords d'entreprise, de préserver l'indépendance rédactionnelle par le biais d'une fondation ? L'offre BNP ne doit se concrétiser qu'à la rentrée. D'ici là, quid du projet industriel des repreneurs ? De la stratégie pour l'imprimerie ? Des projets éditoriaux ? Du rachat des « obligations remboursables en actions » ? Du pôle d'indépendance et de la gouvernance du groupe ? Quant aux actionnaires externes, quelle sera l'attitude de Prisa dans cette affaire, sachant que son PDG n'a peut-être pas dit son dernier mot pour formuler une nouvelle offre ? Celle-ci pourrait peut-être intervenir en septembre si les négociations de cet été n'aboutissaient pas.

Un autre acteur ne doit pas être oublié : Lagardère détient 17 % du capital du *Monde* et 34 % du Monde multimédia. Sans oublier que le *JDD* reste une charge de travail importante donnée à l'imprimerie du *Monde*. Lagardère exercera-t-il son droit de nuisance à la recapitalisation du groupe ? Empochera-t-il un gros chèque pour sortir

du jeu ? L'été nous éclairera sur les intentions de chacun.

### Politique de fusions-acquisitions aveugle

Mais la crise actuelle n'est pas née soudainement dans un ciel serein. Elle est le résultat d'une politique de fusions-acquisitions aveugle au cours de ces dernières années, parallèlement à la montée de l'influence d'Alain Minc, aujourd'hui conseiller de l'ombre de l'Élysée. Elle est aussi le fruit de la gestion catastrophique des managers du journal, dont les salariés du groupe, considérés comme variable d'ajustement, ont fait les frais. Plus globalement, ce que vit le *Monde* est le reflet de ce qui menace la presse française, malade du système économique. Mais aussi de la volonté politique du pouvoir, en vue des échéances de 2012, de mettre la presse écrite et audiovisuelle sous influence. Face à cette situation, le SNJ-CGT appelle les personnels à rester vigilants car rien n'est réglé sur le fond. Pas question pour nous de signer un chèque en blanc à qui que ce soit. Aujourd'hui, c'est clairement l'indépendance du groupe qui est menacée. Il est temps, au *Monde* comme ailleurs, de garantir l'indépendance des rédactions face aux actionnaires, pour que les journalistes reconquièrent enfin l'information avec les citoyens lecteurs. ■

## Sud-Ouest à la recherche d'argent frais

**L'**à encore, ce sont les salariés qui ont trinqué. Des centaines d'emplois ont été supprimés ces dernières années à S3G, la filiale qui rassemble les journaux « gratuits » du Groupe Sud-Ouest.

De 1150 collaborateurs en 2008, elle n'en comptait plus que 450 début 2010. Ces dernières années, le Groupe Sud-Ouest (GSO) a en effet acquis différents maga-

zines gratuits de petites annonces immobilières. Et la crise immobilière est passée par là. GSO a aussi racheté le groupe Midi Libre, *l'Indépendant* et *Centre Presse*. Un investissement total de cent quarante millions d'euros. Résultat : des pertes importantes et une dette qui explose.

La famille Lemoine, qui détient 80 % du groupe, a besoin d'argent frais. « Nous recherchons en priorité un investisseur industriel qui partage nos projets. Nous

lui céderions entre vingt-cinq et cinquante millions d'euros du capital », expliquait en mars dernier Pierre Jeantet, président de GSO et du SPQR (Syndicat de la presse quotidienne régionale). « C'est un processus long, qui va s'étaler sur l'année. Nous l'avons anticipé et confié à la banque d'affaires Natexis. Nous espérons conclure cette ouverture de capital pendant le second semestre », ajoutait-il. Avec quelles conséquences pour les salariés ? ■

# Le Crédit Mutuel se construit un empire de presse

**L**e plus grand groupe de presse de France est en cours de constitution, dans l'Est, au mépris de toutes les règles. Ce mastodonte appartiendra au Crédit Mutuel. C'est une question de mois, voire de semaines.

par Michel Frison  
et Michèle Herzberg

Dans la plus grande opacité, la « banque à qui parler » tisse sa toile, en s'appuyant notamment sur sa filiale Euro Information, qui met en place entre la frontière luxembourgeoise et la Méditerranée une plateforme informatique commune à tous les journaux de l'Est, très contrôlée. Le logiciel Eidos (gestion rédactionnelle, mais pas seulement) s'insinue dans les rédactions. Pendant ce temps, la bataille entre les actionnaires de *l'Est républicain* continue.

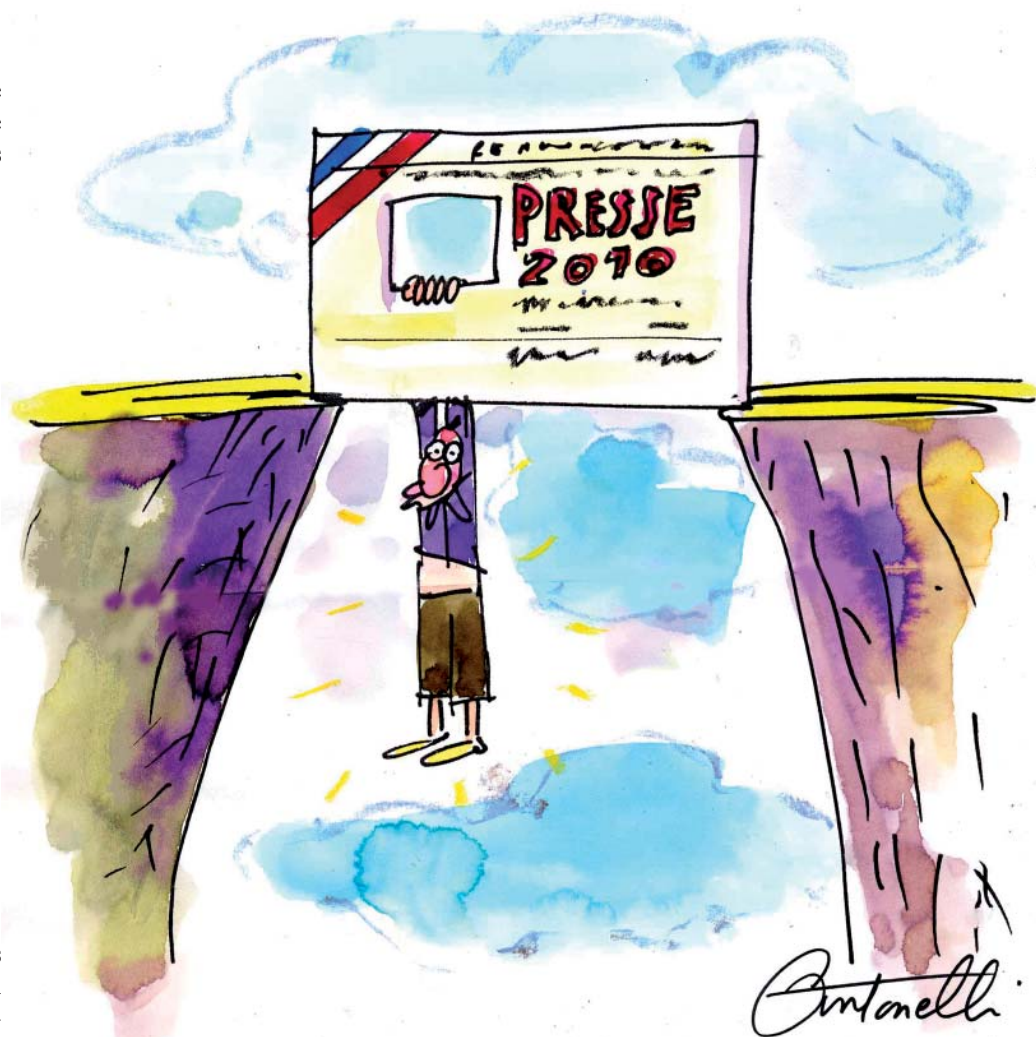
En 2008, la cour d'appel de Paris a confirmé que le Crédit Mutuel et Gérard Lignac n'ont pas respecté les droits de Groupe Hersant Média (GHM). Lorsque Philippe Hersant a revendu *les Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) en 1997 à Gérard Lignac, qui dirige le groupe Est républicain<sup>1</sup>, c'était avec des assurances écrites de reprendre ultérieurement la majorité du groupe Est républicain. La constitution d'un groupe baptisé Est Bourgogne Rhône-Alpes (EBRA) en 2006 et le rachat du pôle Rhône-Alpes à la Socpresse de Dassault annonçaient la prise de contrôle de *l'Est républicain* par le Crédit Mutuel. Hersant, lui, rachetait à Hachette les journaux du Sud (*la Provence*, *Nice-Matin*, *Var-Matin* et *Corse-Matin*). Le Monopoly de l'information régionale était lancé.

## Aucun plan de développement éditorial

Pendant ce temps, la casse de l'emploi a continué. Après les « plans de modernisation sociale » aidés par l'État, avec des départs en retraite dès 50 ans, la réduction de la masse salariale demeure le principal objectif des actionnaires. Alors que la diffusion et les recettes publicitaires régressent, aucun plan de développement éditorial des titres n'a été exposé. Le groupe financier tire les ficelles, prête de l'argent, et attend... un retour sur investissement rapide. GHM a un cruel besoin d'argent, on l'a vu dans

le conflit à *Nice-Matin* (voir *Témoins* n° 40, d'avril-mai-juin 2010).

La stratégie du Crédit Mutuel reste, elle, totalement opaque. Sa filiale Euro Information prend les rênes de tous les développements informatiques des journaux contrôlés par la banque et de ceux contrôlés par *l'Est républicain*. Ayant déjà centralisé tous les outils de gestion, commerciaux et rédactionnels des titres, le Crédit Mutuel s'apprête à faire main basse sur tous les « contenus ». Le « Groupe », selon les cadres dirigeants et le cabinet d'expertise comptable Secafi Alpha, est en place. ▶





Même sans cadre juridique. La « crédit-mutualisation » est en marche, avec son lot de « mutualisation des contenus », au mépris des droits d'auteur et du statut des journalistes.

Une étape supplémentaire a été franchie avec la parution concomitante d'une interview de François Fillon, le 3 juin, dans *le Journal de Saône-et-Loire*, *le Bien public*, *l'Alsace*, *les DNA*, et *l'Est républicain*. Certains journaux ont revendiqué la paternité de cette interview, d'autres l'ont présentée comme une initiative commune. Seul *le Progrès* ne l'a pas publiée. Pour les revues de presse radio, dont celle de France Inter, l'une des plus écoutées, il n'y avait pas de doute : il s'agissait d'« une interview des journalistes de *l'Est républicain* ».

### Le pluralisme en danger

Quand le groupe de presse du Crédit Mutuel (qu'il s'appelle EBRA ou autre) se constituera officiel-

lement, sur une base légale, que restera-t-il de l'indépendance des rédactions, de leur crédibilité, lorsque les décisions seront prises et imposées par des directions qui se plieront aux ordres des actionnaires et de leurs amis ? Pour l'heure il n'existe pas. Cette pratique, de mutualisation sauvage va à l'encontre même de la controversée loi Hadopi, qui prévoit explicitement la négociation et la signature indispensable d'accords, entreprise par entreprise. Les journalistes sont liés à un titre et à une rédaction. Tout auteur a le droit de refuser une reprise de son œuvre. Aux *DNA*, un accord a été signé pour une seule cession sur le site Web du journal. Toute autre reprise sans le consentement de l'auteur est illégale. Pourtant, elles se multiplient, sans accord des auteurs ni rémunération. Au quotidien *l'Alsace-le Pays*, qui appartient au Crédit Mutuel, la règle est claire : pas de

papier d'autres journaux, notamment durant la Coupe du monde de football. Pas non plus de cession gratuite d'articles, photos ou dessins à d'autres journaux.

La mutualisation si chèrement désirée par Gérard Lignac et Michel Lucas, patron du Crédit Mutuel, ne peut déboucher que sur des appauvrissements, des réductions d'effectifs de journalistes, et une uniformisation de l'information. Des menaces pèsent sur l'indépendance éditoriale de chaque titre et le pluralisme de l'information, auquel les citoyens ont droit. L'information n'est pas une marchandise, et les journalistes ne sont pas des chargés de communication. Quand le monde de la finance et des affaires veut diriger l'information, c'est la démocratie qui est en danger. ■

*1. Outre l'Est républicain, ce groupe comprend les DNA et Vosges-Matin, fusion de l'édition de l'Est républicain et de la Liberté de l'Est dans ce département.*

# Le groupe Amaury en vente à la découpe

**L**es salariés ont appris par la presse le lancement d'une « étude stratégique ».

La famille Amaury a mandaté la banque Rothschild pour effectuer une « étude stratégique sur les possibilités de développement du groupe Le Parisien. [...] Cette étude porte sur la recherche d'alliances dans les nouveaux médias et un éventuel adossement capitalistique du *Parisien*. » Il s'agirait pour les actionnaires de rééquilibrer le groupe vers des « marchés porteurs » alors qu'actuellement, 80 % du chiffre d'affaires provient de la presse écrite.

Outre les titres *le Parisien* et *Aujourd'hui en France*, l'imprimerie de Saint-Ouen serait également à vendre, ainsi que la société de distribution et la régie publicitaire. Selon *les Échos* (édition du 7 juillet), le groupe « espère au moins retirer deux cents millions d'euros » de

cet ensemble. Le quotidien économique, citant un cadre du *Parisien*, assure par ailleurs qu'Amaury aurait reçu « près de quinze marques d'intérêt, dont cinq émanant de grands groupes européens ». On évoque notamment le français Vincent Bolloré, l'italien RCS Media Group (éditeur du *Corriere della Sera*), l'allemand Springer...

Outre le fait que les salariés de Saint-Ouen ont appris le lancement de l'« étude stratégique » par les médias, les explications de Martin Desprez, directeur général du groupe, ne les ont guère rassurés. Seront-ils vendus avec les meubles ? Si oui, à qui ? « Un ou plusieurs partenaires qui devraient partager nos valeurs et notre professionnalisme », telle a été la réponse. À l'heure où le groupe se lance par ailleurs dans les paris en ligne (création du site *sajoo.fr*, traitement dans les différents médias du groupe...),

essayant de devenir un acteur majeur de l'industrie du sport avant d'être un groupe spécialisé dans les médias, quel sera à terme l'avenir de l'information, prise sous le feu croisé d'intérêts économiques pas forcément compatibles avec la rigueur et l'objectivité ? Les journalistes du groupe, quel que soit le titre qui les emploie (encore), ont toutes les raisons d'être inquiets de ce retournement stratégique. « Notre cœur de métier, c'est la presse, et c'est ce que nous savons faire de mieux », se plaisaient à répéter les actionnaires il n'y a pas si longtemps.

Rien n'est joué, estime le SNJ-CGT du groupe Amaury. Les journalistes et les salariés du *Parisien-Aujourd'hui en France* peuvent ainsi compter sur la solidarité de ceux de *l'Équipe*, comme cela a été le cas lors des grèves de décembre 2009 contre les plans sociaux qui menaçaient les salariés de Saint-Ouen. ■

FIJ

# Un congrès mondial pour défendre la profession

▶ **Le congrès de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a réuni, fin mai à Cadix, trois cents délégués venus des cinq continents. Il a donné lieu à des témoignages poignants.**

par Patrick Kamenka

**L**es journalistes du monde entier sont confrontés à une situation dramatique : quelque trois cents morts en trois ans, en Irak, Russie, Amérique latine, Philippines, Afrique. Dans d'autres pays, comme l'Iran, le Yémen ou la Gambie, les journalistes, et notamment les syndicalistes, sont menacés, emprisonnés, voire torturés. En Occident, si leur vie n'est pas mise en danger, les journalistes sont confrontés, comme ailleurs dans le monde, à la crise économique du système, à la mondialisation, aux suppressions d'emplois, aux attaques contre les services publics et contre les acquis (droits d'auteur, protection des sources...).

Fin mai, le congrès de la Fédération internationale des journalistes<sup>1</sup>, qui s'est tenu à Cadix (Espagne), a connu des moments d'intense solidarité. Avec notamment les témoignages poignants du délégué du Soudan, en pleurs, victime professionnellement et personnellement de la partition de son pays. Ou encore cette syndicaliste de Gambie, contrainte de fuir son pays devant les menaces du pouvoir. Les congressistes ont vivement applaudi l'intervention du délégué iranien. Dans son pays, les droits des syndi-

cats sont bafoués et les journalistes emprisonnés. Solidarité aussi envers nos camarades palestiniens, irakiens, sri-lankais, latino-américains.

## Pas assez de débats sur le fond

Ces réalités pointent l'impunité de ceux qui ordonnent le meurtre des journalistes, les arrêtent, les empêchent d'agir. Cette question lancinante avait été présente au précédent congrès, en 2007 à Moscou. Les journalistes de Russie et de l'espace de l'ex-URSS font en effet face à une situation très grave, en dépit des campagnes menées par le Syndicat russe des journalistes (RUJ).

Malgré ces moments très forts, à cause des procédures et des débats formels, les questions de fond sur l'avenir du journalisme n'ont pas été suffisamment débattues. Symbolique d'une organisation non maîtrisée, les nombreuses motions ont été votées quelques heures avant la clôture, sans réelle discussion. Le SNJ-CGT a pu néanmoins faire adopter à l'unanimité une motion d'urgence en solidarité avec Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, les deux journalistes de France Télévisions otages en Afghanistan depuis le 30 décembre dernier.

Confusion et tiraillements également sur l'organisation des votes pour la nouvelle direction. Paco Audijs a ainsi été élu au comité exécutif de la FIJ contre l'avis du

secrétaire général Aidan White. Dans la nouvelle direction élue, émergent des syndicalistes – notamment des militants de la jeune génération – venus principalement des pays du Sud (Argentine, Pérou, Irak, Sénégal...). Le Français Olivier Da Lage (SNJ) a été élu vice-président. Au total, une ligne plus combative semble se dessiner, avec une moindre représentation des syndicats du nord de l'Europe et de l'Australie, marqués par une tradition de cogestion et de lobbying.

Jim Boumelha, militant du NUJ britannique, élu président de la FIJ au dernier congrès de Moscou, a été réélu à Cadix pour un nouveau mandat de trois ans. Pour lui, « la FIJ a prouvé que nous pouvons travailler au niveau mondial et tous ensemble pour défendre les droits des journalistes ». Exemples : les réactions de la FIJ face « au massacre de journalistes aux Philippines et les campagnes pour défendre les journalistes en Iran et en Gambie ». Il s'est également félicité du rôle de la Fédération africaine des journalistes (FAJ) pour défendre les journalistes de ce continent. Il a appelé la FIJ à rester vigilante dans les pays dits « développés », où les États utilisent la législation antiterroriste contre les journalistes et la protection des sources. ■

1. La FIJ rassemble six cent mille adhérents dans cent vingt-cinq pays.

# En direct des rédactions

## Pflimlin à France Télévisions: vigilance

**C**ertes, on a échappé au protégé de Nicolas Sarkozy (Alexandre Bompard, patron d'Europe 1). Et c'est finalement Rémy Pflimlin, ancien directeur général de France 3, qui quitte la tête de Presstalis (ex-NMPP) pour prendre celle de France Télévisions. L'homme est présenté comme plus consensuel. Son audition devant le CSA, le 9 juillet, soulève pourtant quelques inquiétudes : son intention de poursuivre la route vers la

suppression totale de la publicité, mais aussi l'absence d'annonce sur le développement du numérique ou encore son intention affichée de collaboration avec les chaînes privées. Pas un mot non plus sur le maintien de deux rédactions nationales, à France 2 et France 3.

Quelques jours avant l'audition de Rémy Pflimlin, la CGT de France Télévisions prévenait qu'elle serait « particulièrement vigilante sur sa politique en matière

d'information », afin qu'elle « garantisse le respect de l'indépendance éditoriale de nos rédactions, le pluralisme et la rupture avec toute info spectacle ». « En matière de politique sociale, nous attendrons du nouveau PDG qu'il s'oppose aux formes de précarité qui se sont aggravées ces dernières années. Pour cela, il faut un véritable projet d'entreprise garantissant l'emploi permanent », ajoutait le communiqué.

## Élections à Prisma Presse: la lutte paie !

**L**es salariés de Prisma Presse, deuxième groupe de presse magazine en France, ont voté en juin et juillet pour renouveler les instances représentatives du personnel (CE et DP). Ce véritable test pour l'intersyndicale CGT-SNJ-FO intervenait dans un contexte mouvementé, après plusieurs mois de conflit à l'hebdomadaire *VSD* (dont trois semaines de grève) et alors que les attaques de la direction se multiplient. Suppressions de postes, fermetures de titres, mutualisation et augmentation de

la charge de travail, Prisma ne prépare pas l'avenir mais souhaite seulement préserver les dividendes versés aux actionnaires (vingt millions d'euros de bénéfice en 2009, malgré la « crise »). Les résultats des élections étaient donc particulièrement attendus. Avec 22 élus sur 33 (et 5 sur 6 au CHSCT), la CGT voit sa représentation se renforcer nettement. Chez les journalistes, avec une participation de 58 % contre 53 % en 2007, le SNJ-CGT double quasiment son nombre d'élus (en passant

de 8 à 14, sur un total de 22) et conserve le poste de secrétaire du comité d'entreprise. Cette belle victoire récompense un travail quotidien et démontre que les luttes des trois dernières années (dont la grève victorieuse pour les salaires, en 2008, avec l'obtention d'une augmentation de 100 € pour tous) ont marqué les esprits. Elle est surtout une incitation à poursuivre la lutte afin d'obtenir un véritable projet d'entreprise garantissant l'emploi et la pérennité des magazines.

## Portrait d'un journaliste militant

**A**dhérent au SNJ-CGT sur la fin de sa vie, président de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), de l'USJ-CFDT, journaliste engagé, rédacteur, avec d'autres, de la Déclaration de Munich sur les droits et devoirs des journalistes (1971), résistant, Paul Parisot, décédé en 2007, est tout à la fois une figure du journalisme, du syndicalisme et, plus généralement, du combat militant. À partir d'une vingtaine d'heures d'entretien, Alain Goguy (membre du comité national du SNJ-CGT) et Marie-Martine Chambard restituent dans un livre cette « traversée du siècle d'un

journaliste engagé ». « Paul nous fait revisiter le Front populaire, écrit-il dans la préface, le mouvement trotskyste de la décennie qui suivit la mort de Trotsky, l'Occupation, la Résistance, le bouillonnement de la presse d'après-guerre et les grandes heures de France-Soir, son rachat par le Papivore ainsi que la réalité d'une vie de combats syndicaux. Ses souvenirs sur son parcours militant et professionnel constituent une



formidable leçon d'histoire, de journalisme et de citoyenneté. » Alain, qui a longtemps côtoyé Paul Parisot, retient notamment « le sel et l'humour des interventions, la finesse des analyses et le verbe précis et ciselé de cet homme cultivé, d'une profonde humanité, d'une vraie fidélité en amitié et d'une grande gentillesse ».

• *Paul Parisot, la traversée du siècle d'un journaliste engagé, entretiens avec Marie-Martine Chambard et Alain Goguy, éditions Aria-Nord. Contact : contact@aria-nord.fi.*



## Drôle d'ambiance à la Maison ronde

Le climat était déjà tendu à Radio France ; il est devenu franchement détestable. Notamment depuis que le tandem Jean-Luc Hees / Philippe Val a viré des ondes de France Inter les chroniqueurs Didier Porte et Stéphane Guillon, trop impertinents à leur goût. Sans oublier le massacre à la tronçonneuse perpétré dans la grille des programmes, avec de nombreuses émissions supprimées. Certains collaborateurs précaires y perdent d'ailleurs leur boulot. Dernier épisode en date, qui a ajouté à la confusion, le départ pour Europe 1 de Nicolas Demorand, à qui la direction de France Inter avait pourtant réservé une belle tranche de

deux heures en fin d'après-midi. Soutenu par l'intersyndicale de Radio France (CFDT, CFTC, CGT, SNJ, Sud), un « appel pour une radio publique indépendante » a été lancé<sup>1</sup> pour refuser « la main mise du pouvoir en place sur les antennes de la radio publique ». Rappelons qu'au printemps 2009, Jean-Luc Hees était le premier dirigeant de l'audiovisuel public directement nommé par Nicolas Sarkozy. Cet appel a donné lieu à une pétition (toujours en cours) et à des rassemblements de protestation, auxquels étaient invités les auditeurs, devant



Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, devant la Maison de la radio à Paris.

le siège de Radio France à Paris et devant les antennes régionales de France Bleu le 1<sup>er</sup> juillet. De mensonges en provocations dans la presse, le duo Hees-Val semble avoir perdu pour longtemps la confiance des salariés.

1. [www.pouruneradiopubliqueindependante.net](http://www.pouruneradiopubliqueindependante.net).

## Quotidien de la Réunion: deux semaines de grève et la victoire au bout

Le 27 juillet, le *Quotidien de la Réunion* est revenu dans les kiosques de l'île après quinze jours de grève, le plus long conflit dans l'histoire du journal. Les salariés du *Quotidien* ont obtenu un accord considéré comme honorable par Édouard Marchal, l'un des délégués syndicaux, après deux semaines de combat et de négociations avec la direction sur le thème « pour un autre partage des richesses ». L'accord, signé le 26 juillet par l'intersyndicale et la direction prévoit notamment une

augmentation mensuelle de 70 à 80 € pour les plus bas salaires (moins de 1,4 Smic) et des primes exceptionnelles allant de 500 à 700 € pour les autres. Dans leurs revendications, les grévistes mettaient en cause le montant des dividendes distribués aux actionnaires (un million d'euros) ainsi que les salaires des cinq dirigeants du journal, totalisant un peu plus de 650 000 € par an. Il faut rappeler que les deux quotidiens de la Réunion ont augmenté de vingt centimes leur

prix de vente en kiosque, passant à 1,20 €. Selon l'intersyndicale (CFDT, CFE-CGC, CGTR et SNJ), 98 % des journalistes, 60 % des salariés de la régie pub et 50 % du personnel des petites annonces étaient en grève. Ce long conflit, face à une direction intransigeante, reflète bien la situation précaire de l'île de la Réunion, où 52 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, avec 30 % de chômeurs et plus de 50 % des jeunes sans emploi.

## Une deuxième télé Voix du Nord

Le groupe Voix du Nord possédait déjà sa télévision régionale, Wéo, basée à Lille, et largement subventionnée par le conseil régional et les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais. Elle en aura une seconde, qui émettra au printemps prochain dans les agglomérations de Dunkerque, Calais et Boulogne-sur-Mer. TV Côte d'Opale bénéficiera des subsides publics apportés par les agglomérations en question et les cham-

bres de commerce et d'industrie. Le tour de table comprend également des chaînes de télé locales déjà existantes, ainsi que le club de hand-ball de Dunkerque et celui de basket de Gravelines. Le CSA a préféré cette candidature à celle de la chaîne d'info continue Grand Lille TV (lire également notre article dans le dossier sur la pénibilité). Pour Jacques Hardoin, directeur général de *la Voix du Nord* (cité par son propre journal...), « le

CSA a vu que l'expérience de Wéo fonctionne, ça l'a conforté dans l'idée que la télévision locale en France est viable si elle s'appuie sur un partenariat public-privé intelligent ». Il est vrai que le privé a toujours été friand de fonds publics. Quant au contenu de Wéo, ce sont surtout les remarques grinçantes que l'on entend actuellement. Jusque dans les propres équipes de la chaîne et chez les élus des collectivités qui la subventionnent.

### Travailleurs sans papiers : le combat continue

Après huit mois d'une grève exemplaire de plus de six mille salariés sans papiers et trois semaines d'occupation des marches de l'Opéra-Bastille, le ministère de l'Immigration a publié le 18 juin un texte exposant de nouveaux critères de régularisation, en particulier pour les intérimaires et les employés à domicile. Cette avancée déterminante a été arrachée grâce au courage et à la volonté de ces milliers de salariés installés en France depuis des années et dont

les pouvoirs publics persistaient à nier l'existence. Si la régularisation par le travail était possible depuis 2008, elle avait surtout donné lieu à une forme d'arbitraire préfectoral dénoncé par les syndicats et même par une partie du patronat. Soutenus par la CGT et dix autres organisations, ces travailleurs ont prouvé que, par le rapport de force et dans l'unité, des résultats considérables pouvaient être obtenus. Mais il ne faut pas baisser la garde. Durant l'été, des centaines de dossiers

de régularisation ont été déposés dans les préfectures avec souvent des excès de zèle inadmissibles de l'administration. Ainsi, le 3 août, Raymond Chauveau, coordinateur CGT du mouvement, a appelé le gouvernement à revenir à l'esprit de l'accord du 18 juin : « L'amalgame entre immigration et insécurité ne tient pas. Ces salariés sont la preuve flagrante que les travailleurs immigrés n'aspirent qu'à une chose, travailler et être reconnus comme salariés afin d'être régularisés. »

# PÉNIBILITÉ AU Les journa

**Faire des horaires à rallonge, assurer des tâches multiples, porter un dispositif de plusieurs kilos en plus de la caméra pour assurer des directs...**

**Les journalistes aussi sont concernés par la pénibilité du travail. Quand s'y ajoute un management agressif, on peut même déboucher sur de réelles situations de souffrance au travail.**

## Retraites: la pénibilité oubliée

**La stratégie du gouvernement est simple : convaincre qu'aucun autre choix que sa "réforme" des retraites n'est possible. D'un tout autre avis, Éric Aubin, membre de la CE confédérale de la CGT, nous livre sa lecture du dossier et insiste sur la nécessité de se mobiliser le 7 septembre.**

propos recueillis par Sarah Kerman

**Témoins : Que ressort-il des dernières réunions bilatérales avec le ministère du Travail devant aborder les problématiques de la pénibilité, des carrières longues et des polypensionnés ?**

**Éric Aubin :** Il n'en ressort rien du tout. Concernant les carrières longues, le cabinet du ministre nous a juste indiqué que le texte serait réécrit car la version actuelle donne lieu à une mauvaise interprétation. Concernant les polypensionnés, rien n'a été fait depuis la précédente réunion, trois semaines en amont. La seule chose que nous ayons obtenue, c'est un calendrier qui prévoit une nouvelle réu-

nion fin août. Le directeur de cabinet nous a clairement indiqué qu'Éric Woerth allait réexaminer ces aspects du texte, mais que c'est Nicolas Sarkozy qui arbitrera. Bref, en guise d'évolution, il n'y a donc aucune proposition visant à prendre en compte les revendications des syndicats.

**Témoins : Quelle analyse faites-vous de l'orientation donnée à cette réforme ?**

**E. A. :** Rien n'a changé depuis les premières discussions. Elle reste injuste et brutale. Nous l'avons indiqué dès le début des rencontres au ministère, et cela se confirme: l'ensemble

# TRAVAIL

# listes aussi

des mesures envisagées par le gouvernement vont pénaliser en priorité les jeunes, les plus précaires, et en particulier les femmes, du fait des carrières incomplètes, des bas salaires, des temps partiels.

**Témoins :** *Que propose la CGT pour les carrières longues ?*

**E. A. :** Nous demandons de ne pas différencier les trimestres validés et les trimestres cotisés. Pour rappel : pour partir en retraite dans le cas d'une carrière longue, il faut avoir rempli la condition des trimestres cotisés telle qu'elle s'applique à l'ensemble des salariés, c'est-à-dire 41,5 années, plus deux ans. Or, à l'horizon 2020, la durée légale de cotisation pour une carrière longue sera de 43,5 ans. Il faut bien comprendre que nous parlons ici de trimestres cotisés, et non de trimestres validés. Sont donc exclus du calcul les éventuelles périodes de chômage et autres aléas de la vie. Là est tout le problème qui reste à régler.

**Témoins :** *La pénibilité, en revanche, a bien été prise en compte par le gouvernement...*

**E. A. :** On s'en serait passé, pour le coup. Comme le texte actuel le prévoit, la prise en compte se fera sur la base d'une invalidité de 20 % reconnue sur avis médical, faute de quoi, le salarié ne pourra pas entrer dans le dispositif. L'objectif recherché par le gouvernement,

à travers cette mesure, est limpide : faire en sorte qu'un minimum de salariés concernés accèdent à ce dispositif.

**Témoins :** *Le ministre s'était pourtant engagé à prendre en compte la pénibilité. Comment analysez-vous ce décalage ?*

**E. A. :** Sur le plan de la communication, c'est une catastrophe pour le gouvernement qui, en communiquant largement sur le thème de la pénibilité, a créé une attente sociale très forte. Or, ce que crée le gouvernement, c'est un dispositif d'invalidité bis qui ne répond ni aux propositions des syndicats, ni à l'attente sociale. De surcroît, cette mesure ne remplit pas l'objectif de permettre aux salariés de vivre une retraite en pleine santé, d'une durée équivalente à celle des autres salariés. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un dispositif de reconnaissance de la pénibilité puisqu'il écarte les aspects essentiels qui la définissent et que nous revendiquons : l'environnement agressif, l'effort physique et les rythmes de travail qui ont des effets différés sur la santé.

**Témoins :** *Comment peser sur ces choix gouvernementaux ?*

**E. A. :** Seule la mobilisation peut permettre d'infléchir la politique du gouvernement. La journée de manifestation du 7 septembre sera décisive. D'abord parce que c'est à cette

date que s'ouvre le débat parlementaire sur la réforme des retraites. Ensuite parce que cela permettra de renforcer la dynamique de la mobilisation en vue de l'euro-manifestation du 29 septembre.

**Témoins :** *Dans la perspective de ces deux événements, quel est selon vous le message essentiel à faire passer auprès de l'opinion publique ?*

**E. A. :** Le message essentiel, c'est que nous pouvons gagner cette bataille. Mais le niveau de réussite dépendra uniquement de l'ampleur de la mobilisation. Il faut donc sortir de la tête des salariés l'idée selon laquelle les dés sont jetés, que tout est déjà joué et qu'il n'y a d'autre solution que de repousser l'âge de départ en retraite à 62 ans car rien n'est mois sûr, à condition que nous nous mobilisions massivement. Ce travail des esprits est d'ailleurs l'axe fort de la stratégie du gouvernement qui, à force de marteler qu'il n'y a d'autre solution, a fini par convaincre une bonne partie de l'opinion. Or, il n'en est rien, il faut continuer de le rappeler. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la campagne actuelle de la CGT : renforcer la dynamique de la mobilisation engagée depuis le mois de mars, s'appuyer sur les actions menées partout en France durant la période des congés d'été pour aboutir à une mobilisation encore plus puissante dès le 7 septembre. ■

**Sur le dossier des retraites, lire aussi page 24.**



## ÉDITIONS LARIVIÈRE

Enquête sur une entreprise  
au-dessus de tout soupçon

**Aux Éditions Larivière\*, le CE a demandé une enquête sur les conditions de travail pour pallier le manque d'informations données par la direction. Mais aussi pour mieux cerner des cas particuliers de souffrance au travail qui, leur nombre grandissant, cachent peut-être un problème d'ensemble.**

par Emmanuel Lecoq

**L'**enquête, qui a débuté à la mi-juin, aura été une affaire délicate à mener. D'abord parce qu'elle ne devait pas être une source de conflits inutiles avec la direction, ensuite parce qu'elle ne devait pas générer d'embarras pour les salariés sollicités sur leur lieu de travail. Le CHSCT, à la demande du comité d'entreprise (CE), a donc élaboré un questionnaire concis, avec un système à choix multiples, tenant sur une feuille A5 recto-verso. Composé principalement de cases à cocher, cet outil papier pouvait rester anonyme, selon le choix de l'audité.

Le questionnaire est axé sur des données simples, en rapport avec les conventions collectives, les contrats de travail, les salaires, les horaires, les congés, etc. Ces données permettront au CHSCT de dresser des statistiques qui dessineront un tableau cohérent de la gestion du personnel dans l'entreprise et de la politique salariale de la direction, tableau pour l'instant à peine esquissé dans le dernier bilan social fourni au CE. Ce questionnaire avait aussi pour but de permettre aux salariés en situation

inconfortable de se signaler aux représentants du personnel, au cas où ils n'auraient pas osé le faire de leur propre chef.

#### Un audit diversement apprécié

Cette enquête, officiellement autorisée par la direction en réunion de CE, a été globalement bien accueillie par les salariés. La plupart ont apprécié l'intérêt porté par le CE sur leur situation passée, présente et à venir. Certains se sont montrés dubitatifs sur l'utilité de la chose, sans pour autant se plaindre de la démarche. Une minorité a refusé d'y participer, critiquant l'orientation des questions, pourtant conçues pour rester particulièrement neutres. Enfin, quelques employés ont refusé ou évité l'audit, visiblement craintifs des éventuelles conséquences que pourrait avoir leur participation.

#### L'utilité d'une bonne vue d'ensemble

Le CE attend maintenant avec impatience les résultats de cette enquête. Statistiques sur les statuts, les salaires, les heures supplémentaires... autant d'informations qui lui donneront une vue d'ensemble cohérente pour fiabiliser ses analyses sur les dysfonc-

tionnements dénoncés par de nombreux salariés de l'entreprise. Ainsi, certains font part des problèmes rencontrés pour obtenir leur jour de RTT mensuel ou pour poser plus de quinze jours de congés en période estivale dans des services récemment réduits. D'autres sont confrontés à des difficultés pour récupérer des heures supplémentaires, à un accroissement exponentiel de leur charge de travail, à la pression de la hiérarchie soudainement virulente, à de nouvelles responsabilités importantes sans contrepartie salariale... Des cas déjà inquiétants quand ils sont isolés, et qui deviennent plus préoccupants encore quand les témoignages se multiplient.

Cet audit a également donné l'occasion aux membres du CE et du CHSCT d'être directement en contact avec la quasi-totalité des salariés, de montrer leur accessibilité et de prouver leurs motivations. Les salariés, qui ont en majorité compris les enjeux de cette enquête, attendent aussi avec impatience les résultats concrets de cet audit. ■

\* Les Éditions Larivière publient des magazines spécialisés (Moto Revue, Voile Magazine, PC Magazine, Rock & Folk...) et des titres professionnels (Transport Info Hebdo, le Quotidien du tourisme...).

## HEURES SUP. ET SALAIRE ...



## Le SNJ-CGT Nord-Pas-de-Calais enquête

Êtes-vous amené à effectuer des dépassements d'horaires ? Avez-vous la possibilité de prendre vos deux jours de repos hebdomadaire ? Votre travail vous amène-t-il à effectuer des tâches multiples ? Influe-t-il sur votre santé ? Quelle latitude votre hiérarchie vous laisse-t-elle dans votre façon d'organiser votre travail ? Dans le choix de vos sujets et la façon de les traiter ? Avez-vous le sentiment d'avoir les moyens de diffuser une information de qualité ? Voilà, en substance, quelques-unes des questions que la section SNJ-CGT du Nord-Pas-de-Calais compte poser aux journalistes qui exercent dans la région.

Participation aux manifs intersyndicales, réunions régulières pour échanger sur les réalités quotidiennes dans les différentes rédactions, participation à l'organisation du congrès national du syndicat de mars dernier à Lille... la section régionale SNJ-CGT a de quoi s'occuper. Le petit noyau qui l'anime avait cependant l'impression de toujours repartir de zéro à chaque réunion en organisant le rituel tour de table sur l'ambiance dans les entreprises. Pour motiver les adhérents, il fallait mener un projet sur la durée. Le choix s'est assez naturellement porté sur une enquête concernant les conditions de travail des journalistes, voire sur une certaine « souffrance au travail » dans les cas extrêmes.

Le travail s'est mis en place depuis plusieurs mois. La rédaction du questionnaire a débuté et il devrait être envoyé dans les prochaines semaines. Pour s'assurer de sa pertinence, il sera préalablement soumis à des spécialistes de ces questions. Outre un tableau de la situation (qui pourrait être étendu à d'autres régions), le syndicat compte bien en faire un outil revendicatif. Reste un enjeu de taille : obtenir un taux de réponses suffisamment important pour avoir une étude représentative. La section régionale du SNJ-CGT évalue entre huit cents et mille le nombre de journalistes exerçant dans le Nord-Pas-de-Calais. ■

L. F.

# LA MARSEILLAISE : Créer du dialogue face à l'isolement

**Le SNJ-CGT de la Marseillaise et de l'Hérault du jour lance un questionnaire sur les conditions de travail des journalistes. Dans ce quotidien, qui fait référence pour le traitement des mouvements sociaux, la souffrance au travail a trop longtemps été tue.**

par Jean-Marie Dinh

**À** l'heure où, partout, les salariés vouent une sacrée énergie à défendre leurs droits à la retraite, leur emploi et leurs conditions de travail, les journalistes de *la Marseillaise* restent de côté. Ici, dans le sud de la France, aussi loin qu'on

s'en souviennent, ils ont été de tous les cortèges pour la défense des droits sociaux. Au fil des années, *la Marseillaise* et *l'Hérault du jour* sont devenus le quotidien régional de référence pour le traitement des mouvements sociaux. Dans le même temps, en interne, les conditions de travail des journalistes n'ont pas évolué d'un pouce : 1 400 € pour les journalistes confirmés après dix ans d'ancienneté, entassement du personnel sur un lieu de travail insalubre comme à Montpellier, problème de management récurrent au siège social à Marseille, sous-effectifs dans les petites agences, où il faut écrire ses papiers, assurer les photos, répondre au téléphone et... prendre le balai.

## Les grands principes et la réalité

On sait comment un pays, un parti, une organisation ou une entreprise peuvent défendre de grands principes tout en sachant

rester parfaitement aveugle à ce qui se passe en interne. On sait aussi que cela à un coût humain important. La section du SNJ-CGT de *la Marseillaise* se bat pour imposer les valeurs de respect. À commencer par celui du droit du travail au sein de l'entreprise, et elle a fort à faire. Réclamant depuis plusieurs années que la direction effectue un bilan social, elle s'est toujours heurtée à un mur. Elle vient de lancer une enquête auprès des journalistes sur leurs conditions de travail. Au printemps, le lancement d'un questionnaire, sur le modèle de l'entreprise Orange, a fait sourire une partie de l'équipe dirigeante, qui s'est empressée de le boycotter : « Ici, on n'est pas au bord du suicide. » Il serait bon d'y regarder. D'ailleurs, en ouvrant les yeux sur la liste des défaillances pour longue maladie, on saisit les effets du gouffre qui sépare ce que les journalistes défendent dans leurs articles et le régime auquel ils sont soumis dans leur entreprise. Une position hautement schizophrénique à laquelle s'ajoute le discours paternaliste de la direction,

qui produit des effets particulièrement toxiques. Dans nombre de cas isolés, le mépris affiché par la direction face à des demandes légitimes a conduit au repli sur soi ou à la démission. À ce jour, plus de 40 % des journalistes ont répondu au questionnaire du SNJ-CGT. L'analyse sera présentée en septembre. On mesure d'ores et déjà combien cette initiative a permis de délier les langues et rompu partiellement l'isolement des salariés. Certains journalistes nous ont fait savoir que l'enquête leur avait donné l'occasion de se poser des questions auxquelles ils ne pensaient pas ; d'autres soulignent l'importance de pouvoir s'exprimer. Les résultats permettront d'obtenir une photographie de la situation sociale et professionnelle des journalistes et de faire des propositions constructives pour l'améliorer. ■





FRANCE 24

# Info en continu, exploitation aussi

**La chaîne de télé France 24 connaît une véritable hémorragie de salariés. La rédaction ne fait pas exception. En cause, des horaires démentiels, des promesses non tenues, des entorses au droit du travail.**

par Sabine Mellet

**P**our la deuxième année consécutive, un tiers du personnel a quitté France 24, la télé d'infos internationales en continu. Le bilan social de 2009 montre l'ampleur de la pression du flux tendu. Sur 381 salariés, dont 243 cartes de presse, 101 personnes sont parties : 42 pour fin de CDD, 41 démissions, 9 licenciements, 6 ruptures conventionnelles et 3 en fin de période d'essai. Si, l'an dernier, la plupart ont quitté la chaîne avec l'ouverture – très courte – de la clause de cession<sup>1</sup>, en 2010, le turn-over sera toujours la règle. Il est même érigé par la direction en système de fonctionnement. Selon nos dirigeants, c'est la structure même d'une chaîne d'infos en continu qui en serait la cause. Évidemment, ils ne se posent aucune question sur la nature des nombreux départs. Le SNJ-CGT dénonce ce mode de management inhumain, qui se complait dans un turn-over incessant et qui empêche les journalistes d'adhérer à un projet commun.

## Une véritable violence

À France 24, en moins de quatre ans d'existence, deux personnes ont bien failli mettre fin à leurs jours. Il aura fallu que notre syndicat prenne le problème à bras-le-corps et négocie leur départ afin qu'ils se sentent mieux, loin de la rédaction. Était-ce notre rôle ? Que faire quand les salariés vivent cette terrible impression de n'être que les instruments d'une machine infernale qui écrase plus vite encore ceux qui montrent une certaine fragilité ? Tous ne sont pas égaux devant cette violence exercée par nos dirigeants. Si certains partent définitivement, d'autres craquent, et le nombre de jours

d'arrêt maladie est, lui aussi, sans cesse croissant, passant à 3 097 jours, soit une moyenne de dix jours par salarié. Mais, en réalité, certains arrêts maladie peuvent aller jusqu'à six mois pour ceux qui ont du mal à se faire entendre. Cette souffrance est souvent due à des promesses non tenues.

Si la direction se targue de faire évoluer très vite de jeunes journalistes, elle fait aussi attendre très longtemps des personnes qui effectuent, plusieurs mois durant, des remplacements. Cette situation est vécue comme une injustice par ceux qui acceptent ces conditions en espérant bénéficier par la suite d'une évolution. Pour ceux qui sont mis de côté sans raison apparente, la seule issue est de se retourner vers les prud'hommes. Sachant aussi que la rétrogradation d'un salarié équivaut à du harcèlement.

## 50 heures par semaine en horaire posté

Depuis plusieurs mois déjà, un salarié a entamé une procédure pour faire payer des remplacements à la juste valeur du poste confié, ainsi que le grand nombre d'heures supplémentaires qu'il effectue encore aujourd'hui. Au prétexte que le journaliste est en « forfait jours », France 24 lui impose des semaines de cinquante heures en horaire posté. Il n'est pas le seul dans cette situation humainement insupportable. Déjà, lors de l'audience de conciliation, la direction n'a pas hésité à mentir devant le juge prud'homal, affirmant que le salarié avait signé des avenants à son contrat. À la sortie du tribunal, l'avocat de France 24 formulait en quelques mots l'état d'esprit de notre chaîne : « Si on n'est pas content, on démissionne. » Face à cet abus, le SNJ-CGT réaffirme qu'il accompagne et accompagnera toutes ces procédures, afin de montrer que l'on ne peut

pas se servir des compétences des salariés sans les rémunérer à la juste valeur des remplacements effectués. Encore moins en les faisant travailler au-delà du temps de travail prévu par la loi.

À France 24, toutes les règles sont bafouées. Chaque année qui passe apporte son lot de mauvaises nouvelles. Cette année, nous n'avons pas réussi à engager les négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires. À l'image de beaucoup de sociétés privées, la direction a choisi l'arbitraire : des augmentations individuelles. Certes, les plus bas salaires ont connu des augmentations de 2,5 %, mais ils représentent une minorité. Pour le reste, c'est dans l'opacité totale que des augmentations individuelles ont été attribuées.

L'objectif affiché est bien de mettre fin à toute discussion entre partenaires sociaux afin d'en finir avec les commissions paritaires en vigueur dans le service public. On imagine aisément que France 24 pourrait ainsi servir de modèle pour les autres chaînes du service public. En septembre, nous devrions reprendre les discussions pour des accords de temps de travail. Afin d'en finir avec ces méthodes de management, nous battons pour imposer l'application de la convention en vigueur chez nos cousins de RFI. Les dirigeants de l'AEF (Audiovisuel extérieur de la France) font tout leur possible pour que les chaînes du groupe (RFI, Monte Carlo Doualiya et France 24) soient totalement divisées. Mais, sur ce thème, ils sont loin d'imaginer à quel point notre syndicat avance uni. ■

1. La clause faisait suite à la création du groupe AEF (Audiovisuel extérieur de la France), qui regroupe la chaîne de télévision France 24 et les radios RFI et Monte Carlo Doualiya (MCD). AEF détient également 49 % de TV5 Monde.

# La Live-U ou les risques

**On n'arrête pas le progrès. Les chaînes de télé disposent aujourd'hui d'équipements de taille réduite pour la diffusion d'images en direct. Progrès, certes, mais à quel prix ?**

par Julie Regard

**L**a « Live-U », c'est un boîtier rectangulaire qui se porte dans un sac sur le dos et qui capte un des trois réseaux 3G grâce à ses six cartes SIM. Un exemple type de révolution technologique qui permet, en télévision, de faire du direct facilement, et surtout rapidement. Contrairement à un car de diffusion, qui mobilise plu-

sieurs techniciens pour la diffusion d'images, le JRI (journalistes reporters d'images) peut désormais transmettre en direct les images au moment où il les filme, sans avoir besoin de véhicule satellitaire. Une innovation, certes, mais cette Live-U change les conditions de travail des JRI sur le terrain.

## Sept à huit kilos de plus sur le dos

Outre la surcharge (7 à 8 kg en plus de la caméra, du pied et d'un sac batteries/micros), les risques liés aux rayonnements électromagnétiques n'ont toujours pas été clairement déterminés. Le constructeur de ce modèle propose un kit de vêtements (pantalon, gilet et casquette) pour protéger les zones sensibles du corps contre les émissions d'ondes. Dans le doute, mieux vaudrait prévenir que guérir. Ce déguisement, personne ne le porte. Reste que le service médical de TF1/LCI a tout de même demandé une étude sanitaire.

La première étude à ce sujet, commandée par BFM TV et réalisé par le Bureau Veritas, a été opportunément recyclée par la direction tech-

nique du groupe pour faire passer l'utilisation de ce nouveau matériel. Le CHSCT de TF1 envisage de commander une troisième étude, en choisissant cette fois l'expert.

C'est donc désormais aux élus du CHSCT de LCI, qui, de par leur statut, ont le pouvoir de la financer sur fonds dédiés de l'entreprise, d'engager les mêmes démarches qu'à TF1. La bataille ne fait que commencer.

Pour les JRI de LCI, la Live-U peut servir de mode de diffusion une fois le tournage terminé. Le matériel resterait dans la voiture et servirait à diffuser les images lorsque le reportage est fini. Hors de question de l'utiliser en circulant en moto ou en mode direct avec la Live-U dans le dos. Pour une diffusion en direct (en dehors de la voiture), une autre personne habilitée à s'en servir pourrait alors accompagner le JRI sur le terrain.

## Journaliste robotisé

Reste aussi à déterminer la pertinence d'utilisation de ce nouvel équipement. Ne risque-t-on pas d'imposer le direct pour n'importe

# Une télé "condamnée au

**Créer une télé d'info locale, voilà un projet motivant. Mais avec quels moyens et quelles conditions de travail ? Exemple avec Grand Lille TV.**

par Ludovic Finez

**L'**anecdote, racontée par un confrère retraité, se déroule au Club de la presse de Lille, lequel organisait ce jour-là un débat qui s'est achevé après 22 h. Un journaliste de Grand Lille TV était là, caméra en main. Il était au boulot depuis midi. Après ce reportage, il devait encore retourner au studio pour monter ses images afin qu'elles soient disponibles pour les flashes d'info du lendemain.

Autre expérience, celle de Romain<sup>1</sup>, qui fut un collaborateur de Grand Lille TV. Et qui prévient d'emblée : il ne livrera pas un témoignage à charge sur cette chaîne d'info en continu, qui émet depuis la rentrée 2009 dans la métropole lilloise sur la TNT<sup>2</sup>. Le projet de Grand Lille TV, il y croit. Il a bien vu que certaines associations ont bénéficié d'un rayonnement qu'elles ne connaissaient pas jusque-là grâce à un reportage diffusé sur la chaîne : « Le micro leur est ouvert, c'est

super intéressant. » Autre exemple : « Grand Lille TV a beaucoup suivi le piquet de grève de l'entreprise Pimkie [en décembre 2009]. C'est intéressant de donner la parole à tout le monde. »

## Un "défi intéressant", mais qui "pose un réel problème"

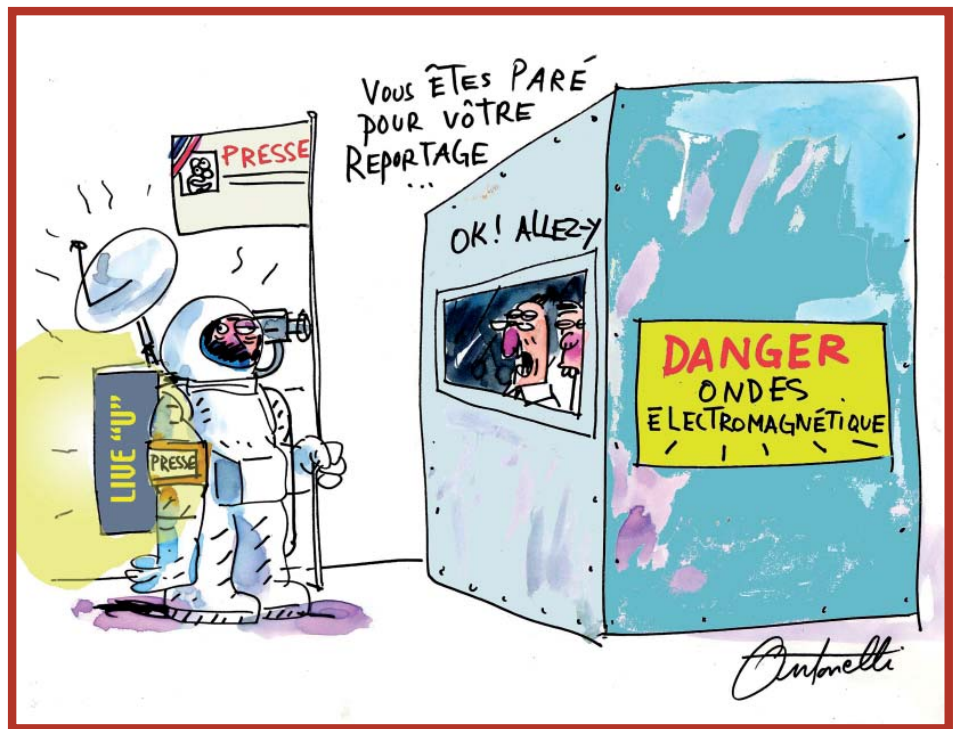
D'ailleurs, Romain estime « passionnant de vivre un lancement de média », surtout avec du « matériel dernier cri ». Bref,

# de l'innovation

quel type d'événement ? Quand et sur quels critères faudra-t-il déclencher la Live-U ? Le JRI n'est pas qu'un simple technicien preneur d'images. Il est aussi journaliste, médiateur de l'actualité qu'il doit traiter. C'est à lui de faire la part des choses, de déterminer ce qui mérite d'être vu et entendu. Et à lui, enfin, de décider de son exploitation.

Avec ce matériel, le journaliste va se retrouver encore plus seul sur le terrain, avec toutes les conséquences imaginables. C'est déjà le cas pour les JRI, obligés de jongler entre la conduite du véhicule satellitaire, les câbles à tirer, le reportage, le montage, la diffusion... L'impact sur l'organisation du travail est inévitable. Le JRI sera sûrement plus indépendant, mais aussi sûrement moins efficace dans ces différentes tâches.

Comme pour toute nouvelle technologie, il est donc primordial de définir en amont les nouvelles orientations de ce métier de journaliste JRI porteur de Live-U. Car le risque, c'est de généraliser le modèle du journaliste robotisé. ■



## turn-over”

un « défi intéressant ». Mais « appliqué comme tel, il pose un réel problème ». Sur le terrain, les reportages se succèdent à un rythme soutenu : « La plupart des JRI [journalistes reporters d'images] se plaignent de faire de la captation d'images. Par exemple, ils filment quelques plans d'une rencontre sportive et on récupère ensuite le score du match au téléphone. » Toujours à cause du manque de personnel, « un professionnel doit faire le métier de plusieurs », confie Romain. Les tâches techniques, comme le paramétrage du logiciel qui programme la diffusion, sont dévoreuses de temps. Quant au « studio automatisé », il est géré

par le présentateur, alors même qu'il est en direct sur le plateau. Quand « la machine se grippe », pas de filet de sécurité.

Résultat : un journalisme de « suivisme » plus qu'autre chose, juge Romain. « Il n'y a pas d'infos sorties par Grand Lille TV, constate-t-il, aucune enquête. Je pense que si un JRI disait "j'ai un gros sujet", on le laisserait faire, mais ils n'ont pas de temps pour ça. Le rythme du quotidien prend trop de place avec des effectifs réduits. » Comme la chaîne diffuse en direct de 7 h à 21 h, « chaque déplacement du JRI doit être rentabilisé ». Ces conditions de travail jouent évidem-

ment sur la fatigue subie par la petite équipe, qui a déjà été réduite. « Tout le monde est sur les rotules », assure Romain, qui ajoute : « Je pense que c'est une chaîne condamnée au turn-over. » La précarité de certains contrats joue d'ailleurs dans ce sens. Romain a ainsi côtoyé des collègues micro-entrepreneurs, en CDD d'usage avec interruption pendant l'été, des techniciens auto-entrepreneurs sans forfait horaire garanti. De quoi assurer cette souplesse tant vantée par le patronat. ■

1. Le prénom a été modifié.

2. Les principaux actionnaires sont la chaîne de télé musicale Télé Melody et le club de foot lillois du LOSC.

# Retraites

## UNE RÉFORME QU'IL FAUT COMBATTRE

En refusant d'ouvrir de réelles négociations avec l'intersyndicale, en présentant son projet de loi avant les vacances, le gouvernement pensait passer en force. La forte mobilisation du 24 juin, avec deux millions de manifestants, montre que rien n'est joué. Il faut poursuivre notre action et empêcher, en septembre, l'adoption au Parlement d'une réforme injuste et inefficace.

Une réforme juste ?

**FAUX**

- À 60 ans, l'espérance de vie d'un ouvrier est de dix-neuf ans contre vingt-cinq pour un cadre. Reculer de deux ans l'âge de la retraite pour un ouvrier, c'est amputer de 10 % sa durée de retraite alors qu'elle est déjà d'un tiers plus courte que celle d'un cadre.
- Le gouvernement prétend qu'un effort sera demandé aux hauts revenus, que le capital sera mis à contribution. Mais selon ses propres chiffres, ces recettes nouvelles représenteraient 4,4 milliards d'euros, soit 15 % du total requis. C'est donc bien aux salariés que sont demandés les sacrifices (22,6 milliards).

L'une des réformes les plus dures d'Europe ?

**VRAI**

- La durée de cotisation de 41,5 ans sera l'une des plus longues d'Europe. Elle est de 30 ans en Grande-Bretagne, 35 en Italie, Allemagne, Belgique, Espagne, 40 ans en Suède.
- La France aurait un des niveaux de pensions les plus bas avec 54 % du salaire contre 74 % en Europe (niveau moyen de pension comparé au salaire moyen). Selon l'OCDE, la France est parmi les trois ou quatre pays qui ont mis en œuvre la réforme la plus régressive.

Une réforme bonne pour l'emploi ?

**FAUX**

- Moins de trois personnes sur cinq âgées de 55 à 59 ans travaillent. Par quel miracle le recul de l'âge de la retraite leur permettrait-il de retrouver un emploi ? Il augmenterait juste la durée de chômage avec, comme conséquence, l'explosion des comptes de l'Unedic.
- En revanche, le recul de l'âge de départ pourrait bloquer jusqu'à un million d'emplois. Les jeunes auront encore plus de difficultés à trouver du travail. Actuellement, les salariés âgés de 30 ans ne peuvent valider que trente trimestres au lieu de quarante-deux il y a trente ans. Il leur faudra donc travailler jusqu'à 64 ans pour obtenir une retraite à taux plein.

Une réforme qui permettra de maintenir le niveau des retraites ?

**FAUX**

- Le Conseil d'orientation des retraites prévoit une chute de 25 % dans les prochaines décennies. La probabilité que les salariés les plus âgés passent par une période de précarité ou de chômage (donc avec des revenus dégradés) avant la liquidation de leur retraite risque de peser encore plus sur le niveau des pensions.
- Alors qu'elles ont déjà une retraite inférieure de 30 % à celle des hommes, les femmes seraient fortement pénalisées : attendre 67 ans (au lieu de 65) pour obtenir une pension complète et éviter une décote pouvant aller jusqu'à -25 %.

### Des solutions pour une retraite pérenne et juste existent.

La CGT propose de garantir un droit à la retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité. Les moyens de financement existent, des ressources supplémentaires peuvent être dégagées :

- **RENFORCER LA CONTRIBUTION PATRONALE.** Les employeurs bénéficient de 32 milliards d'exonération sur les cotisations sociales. La CGT propose de les remettre à plat et de moduler les cotisations patronales en fonction des politiques d'emploi des entreprises.

- **PROMOUVOIR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'EMPLOI.** Un million d'emplois en plus, c'est 5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires pour les retraites. Il faut changer de logique et adopter des mesures efficaces pour l'emploi des salariés de moins de 30 ans et de plus de 50 ans.

- **FAIRE CONTRIBUER TOUS LES REVENUS** (intéressement, participation, stocks options, revenus financiers des entreprises).



**Le 7 septembre, faisons-nous entendre afin de refuser un recul social sans précédent. Mobilisons-nous à l'appel de l'intersyndicale.**